

## **Suite AG pour dissolution du 17 mai 2017**

**Le quorum nécessaire ayant été atteint, la décision de dissolution de l'association a pu être votée et l'a été positivement. Un délai de fermeture a été décidé pour nous permettre de régler les projets en cours, de prévenir les associations et partenaires avec lesquelles l'ADADA étaient en relation et de fermer le compte. Au terme de ces différentes démarches nous vous informerons de la date effective de la clôture. Aucune activité ne pouvait être reprise l'objet et les actions menées demandant un bénévolat trop important donc difficile à reprendre par des associations culturelles et artistiques qui constituent la majorité des adhérents. Nous nous excusons de cette info tardive mais nous sommes actuellement très pris personnellement. Nous vous remercions de votre attention et engagement entre 2008 et 2017 pour l'ADADA et l'email reste actif pour le moment.**

**Bob et Anne-Marie WEIL**